PARACHA VAYICHLAH – וישלח

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente
JERUSALEM Entrée : 15h55• Sortie :17h15 PARIS-IDF:16h40•17h51 Tel-Aviv 16h16 •17h16
Marseille 16h47•17h52 Miami 17h11•18h06 Palerme 16h30•17h31

Résumé des points principaux de notre Paracha:

Yaakov envoie des messagers de paix à Essav qui vient à sa rencontre avec 400 hommes. Une nuit, Yaakov affronte un homme (un ange) qu'il parvient à dominer, au prix d'une hanche luxée, et d'un nom censé remplacer celui de Yaakov : Israël. La troisième mitsva du livre « Berechit » a pour origine la blessure de Yaakov: l'interdit alimentaire du nerf sciatique. Yaakov se retrouve face à Essav et son armée ; au lieu du combat fratricide, l'on assiste aux retrouvailles chaleureuses des frères. Essav fait connaissance avec la famille de Yaakov, et lui propose de retourner s'établir avec lui à Sé'ir, où il demeure. Yaakov trouve un prétexte pour refuser, les frères se séparent et Yaakov va s'installer à proximité de la ville de Shékhem (Naplouse) gouvernée par un certain H'amor.
Le fils de H'amor, dénommé Shékhem (comme sa ville), viole Dina, la fille de Léa et Yaakov. Il s'attache à Dina et prie son père de la demander en mariage à Yaakov, ce que fait H'amor, lui proposant en même temps de s'établir, de commercer et de se marier avec ses administrés. Les fils de Yaakov, une fois passé le choc de cette nouvelle affligeante, élaborent un stratagème (l'obligation de se circoncire pour tous les mâles, puis de les attaquer le 3em jour suivant la circoncision) qui leur permet de tuer tous les hommes de cette ville, y compris le violeur et son père. Sur l'ordre d'Hachem, Yaakov part à Beit-El et y érige un autel. Hachem ajoute à Yaacov le nom d'Israël et le bénit. Rah'el meurt en mettant au monde Binyamin, et est inhumée à Bethlehem. Réouven, le fils aîné de Yaakov et Léa, commet une faute en remplaçant la couche de Bil-ha, servante de Rah'el, par celle de sa mère, Léa. Itshak meurt à l'âge de 180 ans, et est enterré au caveau de Makhpéla, à H'ébron, par Essav et Yaacov.

«Il y a déjà beaucoup de livres et il y en aura encore beaucoup.
Il est interdit de se moquer d'aucun d'entre eux.
Tous sont nécessaires au monde.»
(Rabbi Nahman de Breslev)

« Ils dirent : Comme la prostituée, fera-t-on (de) notre sœur ? »
(Vayichla'h 34,31)

Rabbi Pinhas de Koretz et Rabbi Yaakov Yossef d'Ostrow débattaient un jour de quel interdit était le plus courant à leur époque.
Pour Rabbi Pinhas, il s'agissait de l'usage consistant à ce que les filles juives pauvres aillent vendre poulets, poissons ou autre aux portes des riches non-juifs, les exposant ainsi au risque de se retrouver seules avec eux.
Pour Rabbi Yaakov Yossef, c'étaient le bavardage et les discussions futiles pendant la prière à la synagogue, qui constituaient la faute la plus commune.
Durant leur échange, chacun essaya de persuader l'autre à force de preuves et d'arguments, sans le convaincre.
Finalement ils décidèrent d'un commun accord d'ouvrir un H'oumach au hasard, et que le premier verset qui s'offrirait à leurs yeux trancherait le débat. Ils ouvrirent un livre de 'Bérechit' se trouvant à leur portée, et le premier verset qui leur apparut fut celui des paroles indignées de Chimon et Lévi au sujet de Dina : « Devait-on traiter notre sœur comme une prostituée ? »
Cela donnait raison à Rabbi Pinhas !
« Un instant, voyons donc le targoum araméen donné par Rabbi Yonatan ben Ouziel pour ce verset » dit Rabbi Yaakov Yossef : "Chimon et Lévi répondirent (à leur père Israël) : Il n'est pas convenable qu'il soit dit dans les synagogues/assemblées d'Israël ... que des incirconcis ont souillé une vierge et que des idolâtres ont déshonoré la fille de Yaakov."
Il semblait donc que parler à la synagogue était des plus blâmable !
En fait, il ressortait de tout ca que les 2 érudits avaient raison. Comme l'indique la sentence du Talmud : « Celles-ci et celles-ci sont les paroles du D.ieu vivant. »

Rabbi Aba a dit au nom de Chmouel : « Pendant 3 ans, les académies de Hillel et de Chamaï ont débattu. Chacun prétendait que la halah'a devait être fixée selon leurs opinions respectives. Finalement, une voix céleste se fit entendre et proclama : "Hillel et Chamaï disent tous deux les paroles du D.ieu vivant, mais la halah'a est comme l'académie de Hillel ".
Si les deux ont raison, pourquoi fut-il décidé de suivre les décisions de Bet Hillel ?
Parce qu'ils étaient aimables et humbles, qu'ils enseignaient leurs propres paroles ainsi que celles de l'académie de Chamaï, et plus encore, ils citaient les paroles de l'académie de Chamaï avant les leurs » (guémara Erouvin 13b).

Il n'y a qu'une seule façon de savoir si 2 personnes se disputent en l'honneur d'Hachem (léchem chamayim) ou pour leur propre bien.
Si, à la fin du débat, elles s'aiment de tout leur cœur et de toute leur âme, alors vous pouvez être sûr qu'elles se disputent pour l'honneur d'Hachem. Si la discussion aboutit à la haine, alors ils se disputent pour leur propre ego (Rav Yonathan Eibschutz - Yaarot Dvach – vol.2).

Lorsque Hachem a créé le monde, dans Son infinie sagesse, il a fait du conflit et de la controverse une partie intégrante de sa nature.
Hachem a voulu qu'il y ait des tensions et des dissensions dans le monde, mais qu'elles soient canalisées comme une force positive.
Le conflit que D.ieu a créé peut avoir lieu sur le champ de bataille ou à la table de discussion. C'est le choix de l'homme (Le 'Hatam Sofer - Drachot vol.1 drouch 7 Adar 1794).
(Source adaptation Aux Délices de la Torah)

« Ainsi a été créé le monde : tout homme doit savoir donner mais aussi recevoir. Celui qui ne sait pas faire l'un aussi bien que l'autre ressemble à un arbre stérile. »
(Rabbi Yitzhak Eisik de Zidatchov)

«… : Ainsi a parlé ton serviteur Yaakov : Avec Lavan j'ai séjourné (גַּרְתִּי),… »
(Vayichla'h 32,5)

De retour de chez Lavan, Yaakov envoie des messagers à son frère Essav pour lui annoncer son retour et son souhait de vivre en paix avec lui.
Rachi commente que le mot prononcé par Yaakov 'garti' (גַּרְתִּי - j'ai séjourné), a pour valeur numérique 613, comme pour dire à Essav que même en vivant chez le méchant Lavan, il avait gardé les 613 Mitzvots (תַּרְיָ"ג מִצְוֹת שָׁמַרְתִּי).
Pourquoi Essav, étant donné qui il était, se soucierait-il que Yaakov ait respecté ou non la Torah chez Lavan ?
Rav David Zucker (Sefer Ateret Doudaim), tente de répondre à l'appui d'un commentaire du Kli Yakar sur le verset (Toldot 27,41) *« … Essav dit en son cœur : Les jours du deuil de mon père approchent et je tuerai Yaakov mon frère »* où il explique qu'étant donné qu'il est interdit à l'endeuillé d'étudier la Torah, Essav prévoyait d'attendre la mort d' Itshak pour tuer Yaakov qui ne serait plus protégé par le mérite de son étude de la Torah.
Ainsi selon le Sefer Ateret Doudaim, Yaakov en disant à Essav avoir gardé ('Chamarti') la Torah pendant les 20 ans chez Lavan, il voulait lui signifier que bien qu'il dut travailler, il n'avait cesser d'aspirer à retourner étudier. Car chez leur père, Essav avait connu son frère Yaakov « habitant les tentes » (étudiant la Torah, Toldot 25,27). Puis Yaakov était parti étudier 14 ans au Bet Hamidrach de Chem et Ever. Alors Qu'avait-il pu faire pendant toutes ces années de travail chez Lavan ?
Yaakov dit à Essav : tu crois pouvoir m'avoir maintenant parce que j'ai perdu mon temps pendant plus de vingt ans ? Tu te trompes. Pendant tout ce temps, j'ai aspiré à revenir au Bet Midrach et, par conséquent, le mérite de la Torah m'a accompagné et m'accompagne encore. Ne crois surtout pas que tu peux maintenant t'en prendre à moi ! »
Lorsqu'une personne est au travail mais attend avec impatience de retourner au Bet Midrach, cela lui confère également le mérite de la Torah.
Et le Rav David Zucker cite Rav Avraham Danzig qui fut un proche du Gaon de Vilna, et un homme d'affaires, jusqu'à ce qu'il accepte de devenir dayan (juge) à Vilna. Une grande partie du Kitsour Choulh'an Arou'h de Rav Chlomo Ganzfried s'inspire de ses ouvrages antérieurs (le H'ayé Adam et le H'oh'mat Adam), c'est dire son niveau…
Dans son introduction au H'oh'mat Adam, Rav Avraham Danzig écrit : « Je sais que certains

murmureront à mon sujet (...) Nous savons que cet homme d'affaires a vendu ses marchandises à Leipzig et à Francfort pendant les quinze dernières années. (...) La Torah dit d'elle-même qu'elle n'est pas à la portée des marchands et des hommes d'affaires. Sachez, mes frères, que mes longs voyages loin de chez moi n'avaient pas pour but, à D.ieu ne plaise, d'amasser des richesses. Le Maître de l'univers témoignera en ma faveur. Je cherchais simplement à subvenir aux besoins de ma famille. Voici une vérité qui s'applique à tout Juif : celui qui abandonne la Torah, s'il s'en éloigne et abandonne l'étude intensive de la Torah, alors la Torah s'éloignera également de lui et il perdra la capacité d'innover dans son étude.
Mais si une personne n'a pas l'intention de quitter la Torah, mais que, pour des raisons indépendantes de sa volonté, elle ne peut plus s'y attacher avec la même ferveur qu'auparavant, alors la Torah ne le quitte pas ! Celui qui, au cœur de ses affaires, aspire à retrouver l'étude de la Torah et à s'y consacrer à nouveau, conservera en lui la force créatrice de la Torah. (...) Bien que j'aie voyagé dans des contrées lointaines pour mes affaires, la sagesse de la Torah m'a toujours accompagné. Sur mes routes, mes pensées étaient tournées vers la Torah. Même au magasin, mes pensées étaient tournées vers la Torah. (...), même en faisant des achats et des ventes, mes pensées étaient souvent imprégnées de la Torah. Mes collègues hommes d'affaires pourront témoigner que, même lors de mes voyages à Leipzig, je n'ai jamais manqué d'emporter avec moi une Guemara, une Mikra et une Michna. Même pendant les grandes foires commerciales, j'étudiais quotidiennement une page et demi de Guemara, en plus des Michnayot. C'est ainsi que je peux écrire ces recueils de Halah'a : parce que "Taryag mitsvot Chamarti", parce que j'aspirais à retourner au Bet Midrach. »
Chaque fois que nous voyons des gens sortir leurs Guemara ou mettre leurs écouteurs pour écouter des cours dans un avion ou un train, il faut nous souvenir de ce qu'écrit Rav Avraham Danzig : On peut être amené à travailler dans le monde des affaires, mais tant qu'on aspire à la Torah et qu'on utilise chaque instant de temps libre pour se connecter à elle, alors la Torah ne nous quittera pas.
(Source Adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°589 Claude Eliahou Benichou)

« J'ai pour tradition que la bénédiction de "Chéhakol" a le pouvoir d'annuler les décrets sévères et que personne ne peut nuire à celui qui prononce cette bénédiction (avec attention) et témoigne qu'Hachem a créé tout ce qui existe dans ce monde. »
(Le Rav Dan Segal)

« Il passa là cette nuit. Il prit, de ce qui venait dans sa main, une offrande pour Essav son frère : » (Vayichla'h 32,14)

Pourquoi la Torah raconte-t-elle que Yaakov Avinou dormit là-bas cette nuit-là ?
Rabbénou Avravanel écrit que : « La Torah dit : "Il dormit là-bas cette nuit-là" afin de nous enseigner combien Yaakov avait confiance en Hachem. Il ne s'enfuit pas dans une ville aux portes fermées et verrouillées car, plaçant sa confiance dans son D.ieu, il dormit là-bas cette nuit-là alors qu'Essav était proche de lui. Et il n'eut pas peur de lui. »
Il est naturel qu'un homme anxieux et craintif n'arrive pas à s'endormir, mais Yaakov pouvait passer la nuit et dormir en toute tranquillité, paisible et serein, sans aucune crainte de Essav dans son sillage, car il avait confiance qu'Hachem son D.ieu le sauverait de tout mal.
Celui qui place sa confiance en Hachem vit tranquille et en toute sérénité, sans aucune inquiétude ni souci. Même dans les pires situations, il ne s'affole pas et ne perd pas ses moyens, mais il agit avec sang-froid.

Au début de la seconde guerre mondiale, au commencement de l'année 5700(1940), le Grize de Brisk séjournait à Varsovie. Les nazis ימ״ש menèrent alors une guerre acharnée pour conquérir la ville. Ils la bombardèrent sans relâche, semant la mort, la destruction, et la désolation. Des bâtiments entiers s'écroulaient et les habitants de Varsovie étaient dans le doute perpétuel : d'un côté, demeurer dans les maisons représentait un risque énorme, car il était fréquent qu'un avion arrive et fasse exploser le bâtiment sur ses résidents (D.ieu Préserve). Il semblait donc qu'il était préférable de se réfugier dans les abris. Mais, d'un autre côté, les mêmes immeubles qui s'écroulaient bloquaient la sortie des abris sous des montagnes de décombres de pierres et de ferrailles, laissant coincées là-bas de nombreuses personnes sans aucune possibilité de s'échapper (חי״ו). Quel dilemme !
Le Grize pesa le pour et le contre et finit par trancher que le danger était équivalent et qu'aucune solution n'était meilleure que l'autre. Il demeura donc dans son appartement sans descendre dans l'abri. Durant toute cette période, il se coucha et dormit dans son lit sereinement. Ceux qui l'entourèrent lui demandèrent comment il était possible de dormir si tranquillement ?

- « Pourtant », lui demanda-t-on, « le Rav est connu pour sa circonspection lorsqu'il y a le moindre doute au sujet de Pikoua'h Néfech (du danger pour la vie). Dès lors, comment est-il aussi serein ?
- Ma crainte », répondit-il, « n'a jamais été celle du danger lui-même, mais du fait que le Saint-Béni-Soit-Il nous ordonne de veiller à nous écarter du danger et à faire tout notre possible pour nous protéger du mal. C'est pourquoi je redoute d'avoir fait suffisamment d'efforts dans ce sens pour être quitte de cette obligation. Peut-être y a-t-il encore autre chose à faire ? Cependant, à présent qu'il est clair pour moi d'avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir, et qu'il n'existe plus aucun moyen de faire des efforts dans ce sens, je suis certain d'être quitte de cette obligation. Vous pourriez me répondre "comment est-il possible d'être serein dans une situation aussi dangereuse" ? Sur cela, David Hamélekh qui était en danger de mort à cause de son fils Avchalom a dit dans son psaume (Téhilim 3,6) : *« Je me suis allongé, j'ai dormi et je me suis réveillé, car Hachem m'a soutenu. »*
(Source adaptation Au Puits de La Paracha Rabbi Elimelekh Biderman Chlita)

« Lorsque des jugements prévalent contre une personne, elle doit réciter la bénédiction de " Chéhakol Niya Bidvaro" (par la parole duquel tout est créé) et renforcer sa émouna que tout ne se produit que par la parole d'Hachem. Alors elle adoucira tous les jugements et obtiendra sa délivrance. »
(Le Rav Mordé'haï Léchovitz)

Hanouccah le 25 Kislev : Du Vendredi 4 au soir au Samedi 12 Décembre 2026

La Mitsva d'allumer la Hanoukkia

On doit veiller attentivement à allumer la 'Hanoukiya tous les huit jours, car c'est une Mitsva de grande importance et d'influence spirituelle.

Rav Houna (Guémara Chabbat 23b) enseigne que celui qui est attentionné dans la Mitsva de l'allumage des lumières de Hanoucca et de Chabat aura le mérite d'avoir des enfants Talmidé H'akhamim (érudits dans la Torah).
Pour les femmes stériles c'est une Ségoula de réciter la prière de H'anna devant la Hanoukia allumée et de demander des enfants Talmidé H'akhamim.

Les Lumières de Hanoucca

-La meilleure façon d'effectuer la Mitzva est d'allumer des mèches de coton trempées dans l'huile d'olive, le miracle s'étant produit à partir de l'huile d'olive. Les autres huiles et toutes sortes de mèches sont toutefois valables ainsi que des bougies de cire ou de parafine.
-Il est interdit de tirer profit de la lumière de la 'Hanoukiya (on ne s'éclairera pas à sa lueur) : c'est pour cette raison que l'on a pris l'habitude d'allumer une lumière supplémentaire que l'on appelle le Chamach.
-On allumera le Chamach, la lumière supplémentaire, en dernier (ou alors en premier avant la récitation des bénédictions concernant la mitzva de Hannouka). Le Chamach devra être distinct (un peu plus haut ou distancé) des autres nérots afin que l'on voit bien qu'il ne fait pas partie des lumières de la Mitsva de hannouka
-La coutume des Ashkenazim est que chaque garçon de la famille allume les bougies, en prononçant la bénédiction.
-La coutume des Sefaradim est que le maître de maison allume une seule Hanoukia pour tout le foyer.

Le moment d'allumer

-On doit allumer les lumières de 'Hanoukka à la sortie des étoiles.
-Si l'on a laissé passer ce moment, on s'empressera d'allumer dans le courant de la demi-heure qui suit, qui est l'intervalle de temps principal fixé pour l'allumage et pour la proclamation du miracle à travers ces lumières. Cependant, celui qui n'aura pas pu le faire, pourra allumer à n'importe quelle heure de la nuit et ce jusqu'au lever du jour.
-La 'Hanoukiya doit **rester allumée au minimum pendant une demi -heure après la sortie**

des étoiles. Elle doit donc contenir suffisamment d'huile pour entretenir les lumières durant une demi-heure.
-On s'abstiendra d'entreprendre tout travail 30 minutes avant l'allumage, et l'on ne fera aucun travail pendant les 30 minutes qui suivent l'allumage. Les femmes pourront, si elles le souhaitent, cuisiner pendant les 30 minutes qui suivent l'allumage.
-L'allumage de la 'Hanoukiya **le soir de Chabat doit** bien entendu **s'effectuer avant l'entrée du Chabat** et **il précédera celui des bougies de Chabat**. La Hanoukiya doit alors contenir suffisamment d'huile pour entretenir les lumières une demi-heure après l'apparition des étoiles.
-Motsaé-Chabbat, à la maison, on fera d'abord la Havdala, puis on allumera les Nerot de Hanoukka.

Où placer la hanoukkia ?

-Afin de publier le miracle, on place la 'Hanoukiya à l'entrée de sa maison si elle donne sur la rue.
-Il est recommandé de placer la 'Hanoukiya près de la porte du côté gauche, afin d'avoir la Mézouza à sa droite et la 'Hanoukiya à sa gauche, et être ainsi entouré de Mitsvot.
-Si la porte d'entrée ne donne pas sur la rue parce qu'on habite un étage élevé, on mettra la 'Hanoukiya près de la fenêtre à un endroit visible de l'extérieur. On allumera ainsi la Hanoukia à la fenêtre afin de *« diffuser le miracle, pirssoumé nissa »* mais celui qui habite dans un appartement situé à un étage élevé (si la flamme des nerots de hannouka est à plus de 9.60m du sol de la rue) devra allumer à côté de la porte d'entrée, car ce n'est pas l'habitude de marcher dans la rue en levant la tête si haut. Toutefois, s'il y a un 'vis-à-vis' entre les immeubles, créant ainsi que les voisins d'en face voient les lumières de la Hanoukia, il sera préférable d'allumer devant sa fenêtre face à ses voisins.
-S'il est dangereux de rendre la Mitzva manifeste, on placera la 'Hanoukiya a l'intérieur et on se contentera de la proclamation du miracle pour la famille.
- On ne doit pas placer la 'Hanoukiya à moins de 24 centimètres au-dessus du sol de l'appartement, et de préférence pas à plus de 80 centimètres du sol.
-Même si l'on dépasse cette hauteur (tant que la hauteur de 9,60 m n'est pas atteinte), on remplit son obligation.

Comment allumer la Hanoukkia ?

On commence toujours par allumer la bougie/fiole d'huile du jour concerné (celle qui a été rajoutée, par exemple le 2em jour on allumera d'abord la 2em bougie que l'on a rajoutée puis celle d'à côté sur sa droite et ainsi de suite pour les jours suivants).
Le 1er soir, nous allumons le Ner qui se trouve à l'extrême droite. Le 2ème soir, nous allumons d'abord le Ner supplémentaire (celui qui se trouve à gauche de celui de la veille), puis celui de la veille. Et ainsi de suite tous les soirs.

Il **faudra veiller**, avant de passer à l'allumage du ner suivant, à ce que la flamme ai pris correctement sur la mèche du ner que l'on vient d'allumer (le ner précèdent).
L'allumage des Nérot de 'Hanouka s'effectue de gauche à droite, chaque soir nous allumons d'abord le Ner nouveau, qui représente la continuité du Miracle, et ensuite les autres Nérot. Et ainsi de suite, jusqu'au dernier soir, où l'on allumera la lumière la plus à gauche, puis les suivantes en allant de la gauche vers la droite. Cela ne concerne pas le Chamach, la lumière supplémentaire, dont l'allumage est distinct.

Avant l'allumage on récitera les bénédictions de circonstance.
Le premier soir, avant d'allumer la 'Hanoukiya, on dit 3 Bérakhot :

1/ « Baroukh Ata Ado-nay Elo-henou Melekh Haolam Achère Kidechanou Bemitsvotav Vetsivanou Lehadlik Ner 'Hanouka »
(Béni Tu es Hachem-Tu Es source de bénédiction l'Éternel- notre D.ieu, Roi de l'Univers, qui nous A sanctifiés par Ses commandements et nous A ordonné d'allumer la lumière de 'Hanouka).

2/ « Baroukh Ata Ado-nay EIo-hénou Mélekh Haolam Chéassa Nissim Laavoténou Bayamim Hahem Bazémane Hazé. »
(Béni Tu es Hachem-Tu Es source de bénédiction l'Éternel- notre D.ieu, Roi de l'Univers, qui A fait des miracles en faveur de nos pères en ces jours, à cette même période).

Le premier soir de la fête, **on ajoute** la bénédiction :
3/ « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélè'h Haolam Chéhé'heyanou Vekiyemanou Vehigianou Lizmane Hazé »
(Béni Tu es Hachem-Tu Es source de bénédiction l'Éternel- notre D.ieu, Roi de l'Univers, qui nous A fait

vivre, exister et parvenir jusqu'à ce moment.)

Attention, **on allume tout de suite après la récitation des Bérakhot, mais pas pendant qu'on les prononce.**

Une fois que la première mèche (celle du jour) est allumée en majeure partie et que la flamme ai pris correctement (et pas avant), on commence à dire :
Hanérote halalou anou madlikine al hanissime véal hapourkane véal haguévourote véal hatéchouote véal haniflaote véal hanéhamote chéassita laavoténou bayamim hahème bazèmane hazé, al yédé cohanékha hakédochim, vékhol chémonate yémé hanouka hanérote halalou kodeche hème véeïne lanou réchote léhichtamèche bahème, élla lireotame bilvade kédé léhodote lichmékha al nissékha véal yéchouotékha véal nifléotékha.
(Ces bougies nous les allumons pour les miracles, le salut et les exploits, les délivrances, les prodiges et les consolations que tu as réalisés pour nos ancêtres à leur époque et de nos jours, par l'intermédiaire de tes saints Prêtres. Et pendant les huit jours de Hanouka, ces bougies sont consacrées (au service de D.) et nous n'avons pas le droit de nous en servir, mais nous devons uniquement les regarder, afin de rendre hommage à ton Nom pour tes miracles, tes prodiges et tes délivrances.)
Puis on lira le psaume 30 : "Mizmor chir Hanoukat habayite lédavid.etc... - Psaume, Cantique de l'inauguration du temple, pour David.etc..." (ou selon l'usage Askenaze le cantique « Maoz tsour Yechouati »).

Les soirs suivants le premier allumage, on ne dit que les deux premières Berakhot, car Chéhé'héyanou ne se récite qu'à l'inauguration. Si par suite d'un empêchement on n'a pas allumé le premier soir, alors lorsque le deuxième soir on allume pour la première fois, on dit Chéhé'héyanou.

-Si on a allumé la 'Hanoukiya alors qu'elle ne contenait pas la quantité d'huile nécessaire pour alimenter les lumières durant une demi-heure, puis, avant qu'elle ne s'éteigne on a ajouté de l'huile, on ne remplit pas son obligation. II faut l'éteindre, ajouter une quantité d'huile suffisante (pour une demi-heure), puis la rallumer sans refaire la bénédiction. La raison est que c'est l'allumage qui détermine la Mitzva et il n'est valable que si, au moment d'allumer, les lumières peuvent brûler le temps requis.

-Si au moment de l'allumage, la 'Hanoukiya n'était pas apte à rester allumer durant une demi-heure, comme par exemple si on l'a allumée à un endroit où le vent souffle, ou qu'elle ne contenait pas la quantité d'huile nécessaire pour alimenter les lumières durant une demi-heure etc..., d'après le 'din' (la loi) **il faudra rallumer** sans refaire la bénédiction.

-Si la 'Hanoukiya contenait plus que la quantité nécessaire d'huile, on peut l'éteindre une fois la demi-heure de rigueur révolue et utiliser le restant de l'huile pour le soir suivant.

-Si la 'Hanoukiya, tout en contenant la quantité d'huile requise et en étant placé à un endroit qui convient pour qu'elle reste allumée, s'est éteinte avant que ne s'écoule une demi-heure, on n'est pas tenu de la rallumer et on aura tout de même rempli son obligation. Cependant, il est recommandé de la rallumer sans répéter la Bérakha.

-Tout le temps que la 'Hanoukiya est allumée il est interdit de tirer profit de sa lumière et de la déplacer d'un endroit à l'autre.

Émettre une condition sur les Nérot 'Hanouka

Les restes d'huile, de mèches ou de bougies de l'allumage ont un statut de « Kédoucha » (sainteté) du fait qu'ils ont servis à la Mitsva de l'allumage des Nérot de 'Hanouka. Par conséquent on ne peut pas les utiliser pour autre chose et il faut brûler ces restes après 'Hanouka.
Afin d'éviter cette situation, il est juste et bon d'émettre une condition verbale avant 'Hanouka, selon laquelle on n'a pas l'intention d'assigner l'huile ou les mèches pour la Mitsva au-delà de la ½ heure obligatoire où les Nérot doivent brûler chaque soir, et ainsi la Kédoucha ne reposera pas sur les restes d'huile et de mèches, et l'on pourra les utiliser comme on le désire.

Comment Participer à la Mitsva des lumières

-Tous ont l'obligation d'accomplir la Mitsva des lumières de 'Hanouka, aussi bien les hommes que les femmes ainsi que les enfants à partir de l'âge de la bar/bat Mitzwa. Même celui qui vit des bienfaits des autres a l'obligation d'acheter l'huile pour allumer la 'Hanoukiya.

-Selon notre coutume, dans chaque appartement on n'allume qu'une seule 'Hanoukiya pour toute la famille. Le maître de maison (ou en son absence sa femme ou un enfant majeur) qui l'allume, exempte toute la famille. Au moment de l'allumage, toute la famille doit se réunir autour de la 'Hanoukiya. Si par

force majeure, un des membres a dû s'absenter, il s'acquitte de son obligation par l'allumage de la 'Hanoukiya fait par la famille.

-Les femmes ont l'obligation d'allumer la Hanoukia, mais elles se rendent quittent par l'allumage du mari. Par contre, si ce dernier va tarder et que l'heure de l'allumage est arrivée (sortie des étoiles), la femme ne l'attendra pas et allumera aussitôt.
Selon les Sefaradims, les enfants n'ont pas besoin d'allumer leur propre Hanoukia et se rendent quittes par l'allumage des parents. Mais s'ils le désirent, ils peuvent allumer une autre Hanoukia (comme celle qu'ils rapportent de l'école par exemple) mais uniquement à la fin de l'allumage des parents et sans faire de berakha. Le père de famille allume toujours le premier (la première lumière, celle du jour en question), ensuite, son épouse ou ses enfants qui sont arrivés à l'âge de l'éducation (6 ans) peuvent allumer chacun leur tour les autres nerot. Par contre, on ne laissera pas les enfants de moins de 6 ans allumer la Hanoukia. Mais, ils pourront allumer le Chamach, lumière distincte des autres, (plus haute ou distancée) qui ne rentre absolument pas en compte pour la Mitsva.

-Deux ou trois familles qui habitent la même maison, peuvent s'associer à la Mitsva à condition de participer aux frais. Une seule personne allumera alors pour tous.
-Celui qui est nourri et logé dans une famille moyennant une redevance, peut soit allumer sa propre 'Hanoukiya, soit s'acquitter de son obligation avec la 'Hanoukiya du maître de maison, en participant aux frais de l'allumage. Un invité n'a pas l'obligation de contribuer à ces dépenses.

La Hanoukkia à la synagogue

- On allume la 'Hanoukiya à la synagogue dans le but de rendre le miracle public. On la place du côté du mur sud.
- S'il n'y a pas dix personnes présentes, on allume la 'Hanoukiya sans dire la Berakha.
-On ne s'acquitte pas de son obligation en allumant à la synagogue et chacun doit allumer la 'Hanoukiya dans sa maison.

La louange de Al Hanissim

-Les 8 jours de 'Hanouka, dans chaque Amida, d'Arvit, de Cha'hrit et de Min'ha, on intercale la louange de Al Hanissim, après 'Modim' et avant 'Véal Koulam'.
-Chaque fois qu'on récite Birkat Hamazone tous ces jours-là, on intercale également Al Hanissim dans la deuxième bénédiction avant 'Véal Hakol'.
-Si on oublie de dire Al Hanissim dans la Amida ou dans Birkat Hamazone, après avoir prononcé le nom de D-ieu "Hachem" de la bénédiction qui suit immédiatement, on ne se reprend pas.
On pourra toutefois dans le cas de la Amida lire ce passage à la fin du deuxième 'Eloh'aï Néçor" (avant de reculer en disant ‘’Ôssé chalom bimromav etc…) en disant " Modim anaH'nou lakh âl hanissim véal hapourkan" etc… Et concernant le Birkat Hamazone, juste avant de dire le dernier "harah'aman hou yéH'ayénou vizakénou, on l'intercalera "haraH'aman hou yaaâssé lanou nissim vénifla-ot kémo ché-âssa la-avoténou bayamim ha-hèm bazémane hazé, Bimé Matit-ya’’ etc…

L'allumage de la Hannoukia la veille de Chabat :

- La veille de Chabat (2 fois cette année, vendredi 4 et vendredi 11 décembre 2026), il faut prévoir pour la Hannoukia suffisamment d'huile ou de grandes bougies pour qu'elle reste allumée pendant au moins une ½ heure <u>après l'apparition des étoiles</u>, sinon la mitzwa n'est pas accomplie et celui qui allumera devra le faire sans bénédiction.

- La veille de Chabat, à priori on allumera d'abord les nérot de Hanouka puis celles de Chabat Koddech ; Si le temps presse, l'homme pourra allumer la première fiole d'huile/bougie, et ensuite, pendant qu'il continue à allumer les fioles restantes, la femme pourra allumer les nerots de Chabat sans attendre que son époux ai allumé toute la Hannoukia.

- La veille de Chabat, il faut faire attention à ne pas placer la Hannoukia à un endroit où le vent ou un courant d'air occasionné par l'ouverture et la fermeture de la porte n'éteignent les flammes.

-On n'allumera pas les Nérot de ‘Hanouca trop tôt, mais seulement 15 min zmaniots avant la Chki'â (le coucher du soleil).
Toutefois, si nous désirons allumer avant cela, on le pourra à la condition de ne pas allumer plus tôt que l'horaire du Plag Hamin'ha.

-Le Vendredi de Hanouca il est conseillé de prier <u>Min ‘ha plus tôt **en Mynian**</u>, ensuite plus tard d'allumer les Nérot de ‘Hanouca, et enfin d'allumer les Nérot de Chabat.

« A 'Hanoucca, lorsque chaque juif, y compris les gens simples, fait les bénédictions et allume les lumières, alors les anges célestes tremblent. »
(Rav Méïr de Kretchnif)

Celui qui parle d'un Tsaddik le jour de sa Hiloula , celui-ci prie pour lui et le protège
Ce Chabat 18 Kislev 5787, c'est la hiloula de Rabbi Baroukh de Mezhiboz, le petit-fils du Baal Chem Tov

C'était la première nuit de 'Hanouka. Dehors, une tempête de neige faisait rage, mais à l'intérieur, l'atmosphère était sereine et il faisait chaud. Le Rabbi, Rabbi Baroukh de Mezhiboz, petit-fils du Baal Chem Tov, se tenait devant la ménorah, entouré d'une foule de ses 'hassidim. Il récita les bénédictions avec une grande dévotion, alluma l'unique bougie du premier soir, plaça le chamach à sa place et commença à chanter Hanérot Halalou. Son visage rayonnait de sainteté et de joie ; les 'hassidim impressionnés le regardaient intensément.
La flamme de la bougie brûlait fortement. Le Rabbi et les 'hassidim s'assirent à proximité et chantèrent Maoz Tsour et d'autres chants de 'Hanouka. Tout à coup, la bougie commença à trembler et à bondir sauvagement, alors même qu'il n'y avait pas la moindre brise dans la maison. C'était comme si elle dansait. Ou comme si elle se battait. Et puis, elle disparut !
Elle ne s'était pas éteinte, il n'y eut pas de fumée, elle n'était tout simplement plus là. C'était comme si elle s'était envolée ailleurs. Le Rabbi lui-même semblait perdu dans ses pensées. Son secrétaire se précipita pour rallumer la mèche, mais le Rabbi lui fit signe de n'en rien faire.
Il fit signe aux 'hassidim de continuer à chanter. Plusieurs fois, entre les mélodies, le Rabbi prononça des paroles de Torah. La soirée fut merveilleuse et les 'hassidim présents avaient pratiquement oublié la flamme de 'Hanoukah disparue.
Il était tard dans la nuit lorsque le bruit des roues d'une calèche crépitant sur la neige et la glace fit voler la tranquillité en éclats. La porte s'ouvrit brusquement et un 'hassid d'un village lointain fit son entrée. Son apparence était choquante. Ses vêtements étaient déchirés et crasseux, et son visage était gonflé et saignait. Et pourtant, contrairement à son état physique, ses yeux étincelaient et ses traits brillaient de joie.
Il s'assit à la table et, alors que tous les yeux étaient rivés sur lui, il se mit à parler avec enthousiasme :
« Ce n'est pas la première fois que je viens à Mezhiboz par la route forestière et je connais très bien le chemin. Mais il y a eu une terrible tempête de neige cette semaine, qui a considérablement ralenti mon avancée. J'ai commencé à craindre de ne pas arriver à temps pour être avec le Rabbi pour la première nuit de 'Hanouka. Cette pensée m'a tellement dérangé que j'ai décidé de ne pas attendre la fin de la tempête, mais de prendre la route et de voyager jour et nuit dans l'espoir de pouvoir atteindre ma destination à temps.
Ce fut une idée stupide, je dois l'avouer, mais je ne m'en suis rendu compte que trop tard. Hier soir, je suis tombé sur un groupe de bandits, qui furent ravis de me rencontrer. Ils se dirent que si j'étais dehors par ce temps, la nuit, seul, je devais être un riche commerçant dont les affaires ne pouvaient attendre. Ils exigèrent que je leur remette tout mon argent.
J'ai essayé d'expliquer, j'ai plaidé avec eux, mais ils refusèrent catégoriquement de croire que je n'avais pas d'argent. Ils saisirent les rênes de mes chevaux et sautèrent sur mon chariot. Ils s'assirent de part et d'autre de moi, et menèrent mon chariot à la rencontre de leur chef pour qu'il décide de mon sort.
Pendant qu'ils attendaient l'arrivée de leur chef, ils m'interrogèrent et me contre-interrogèrent au sujet de mon voyage, ils me fouillèrent, moi et le chariot, et ils me battirent pour m'arracher le secret de mon argent caché. Je n'avais rien à leur dire si ce n'est la vérité, mais ils n'étaient pas prêts à l'accepter.
Après des heures de torture, ils me ligotèrent et me jetèrent, blessé et épuisé, dans une cave sombre. Je saignais et tout mon corps me faisait mal. Je suis resté étendu dans cette cave jusqu'au soir, jusqu'au moment où le chef de la bande est venu me parler.
Je me suis efforcé de lui décrire la grande joie d'être en présence du Rabbi, et qu'il était si important pour moi d'arriver chez le Rabbi au début de la fête que cela valait la peine de me mettre en danger en voyageant la nuit. Il semble que mes paroles l'aient impressionné ou qu'il fut persuadé par mon insistance, même sous la torture. Mais, quelle qu'en soit la raison, D.ieu merci, il me libéra et dit :
"Je sens que ta foi en D.ieu est forte et que ton aspiration à être avec ton Rabbi est sincère et intense. Maintenant, nous verrons si c'est la vérité. Je vais te laisser partir, mais tu dois savoir que le chemin est extrêmement dangereux. Même les personnes les plus aguerries ne s'aventurent jamais seules au cœur de la forêt, seulement en groupe, et surtout pas pendant une tempête et la nuit. Tu peux partir et tenter

ta chance. Et je te le dis, si tu parviens à traverser la forêt et ses dangers sain et sauf, si les bêtes féroces ou quoi que ce soit d'autre n'ont pas raison de toi, alors je dissoudrai ma bande et je m'amenderai.
Si tu atteins réellement les faubourgs de la ville, jette ton mouchoir dans le fossé au bord de la route, derrière le panneau indicateur. L'un de mes hommes le récupérera, et ainsi que je saurai que tu y es arrivé."
J'étais de nouveau terrifié. Les difficultés que j'avais déjà endurées étaient gravées dans mon âme, et maintenant des cauchemars encore plus effrayants m'attendaient. Mais quand j'ai pensé à quel point il était merveilleux d'être avec le Rabbi à la lumière de la 'Hanoukiah, je me suis débarrassé de toutes mes appréhensions et j'ai décidé de ne pas tarder. Mon cheval et mon chariot me furent rendus et je partis sur mon chemin.
L'obscurité était totale tout autour de moi. Je pouvais entendre les cris des animaux de la forêt, et ils étaient proches. Je craignais d'être entouré par une meute de loups vicieux.
J' ai poussé mon cheval à avancer, il a refusé de bouger dans le noir complet. Je l'ai fouetté. Il n'a pas bougé. Je ne savais pas quoi faire. À ce moment, une petite lumière a clignoté devant le chariot. Le cheval s'est avancé vivement vers elle. La lumière a avancé. Le cheval a suivi. Tout au long du chemin, les animaux sauvages se sont enfuis devant nous, comme si la petite flamme dansante les chassait.
Nous avons suivi cette flamme jusqu'ici. J'ai respecté mon engagement et j'ai jeté mon mouchoir à l'endroit désigné. Qui sait ? Peut-être que ces cruels bandits se rachèteront, grâce à cette petite lumière. »
C'est seulement à ce moment-là que les 'hassidim remarquèrent que la lumière de 'Hanouka du Rabbi était revenue. Elle était là, brûlant sur la belle 'Hanoukiah, d'une flamme forte et pure comme si elle venait d'être allumée.
La lumière d'une mitsva accomplie avec amour ne se limite pas aux murs d'une maison ; elle traverse les ténèbres pour aller sauver et guider une âme perdue... (Source Adaptation de : par Yerachmiel Tilles, Chabad org)

CHABAT CHALOM À VOUS AINSI QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE !

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

("C'est Chabat, on ne peut pas crier; la guérison est proche", שבת היא מלזעוק ורפואה קרובה לבא)
Laurent Yossef ben Rah'el, Mordeh'aï Itsh'ak ben Sultana, L'enfant H'aîm Chalom Dov Ber ben H'anna Léa, Tsion ben Leivana, Jonas Aaron ben Baya, Grabriel ben Solika, Gilles Yossef ben Arlette, Itsh'ak ben H'anina, L'enfant Aharon ben Esther, Yossef Itsh'ak ben Esther Sarah, Yona ben Simh'a, Victor Houani H'aîm ben Julie, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Samy Azar ben Éma Laîla, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Philippe Nissim ben Hanna Claudine, Yaniv Moché ben Evelyne Naîna H'ava, Lara Dalya Margot Méssaouda bat Gina Zara Diane, Josiane Léa bat Fortunée Messaouda, Sachia H'aya Rah'el bat Yael Berti, Baya bat Ra'hmona, Annie Rose bat Colette Fanny, Baya bat Ra'hmona, Laurence Dvorah bat Rina, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Allegrine Meikha, Sachya Rah'el H'aya bat Yael Berti, H'anna Bérah'a Émouna bat Dévorah, Esther bat Guenouna, Simh'a bat Esther, Nathalie Naava bat Simha, et tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : **אמן !**

Pour la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : אמן !

Léavdil, dédié à l'élévation de l'âme de: Rosa bat Messouka (11 Tevet 5786), David H'aî ben Rivka (12 Tevet 5786), Mimoun Edmond ben Yaakov véMarie (2 Chevat 5786), David ben Rahel (14 Chevat), Myriam bat Narguis (5 Adar 5786), Yaffa bat Dada (7 Eloul 5785), Yaakov ben Frih'a (5 Tichri 5785), Réfael Foar ben Toufh'a (26 Adar 5786), Ilda H'aya Bélara bat Gaston et Eliane (15 Iyar 5786), Yonathan Yaakov Haîm ben Dévorah (18 Iyar 5786), Adassa Adasse bat Yéochoua (24 Yiar 5786), Yéhouda ben Yossef (4 Sivane 5786), Talya Haya Ruth bat Sarah (8 Sivane 5786), Andrée Esther Tita bat H'aîm vé Emma (13 Sivane 5786), Yossef Léon ben Sultana (22 Sivane 5786), Yossef ben Rahamime (22 Sivane 5786), H'aya Léa bat Esther (2 Tamouz 5786), H'édva bat Agnès (13 Tamouz 5786), Rav Ron Miché ben Aviva (14 Tamouz 5786), Mordeh'aï ben Naîma (4 Tichri 5787), Ron Yonathan Roitman Ben H'ava (12 MarHechvan 5787), Yuval Shai Svilem ben Amnon et Sivane (12 MarHechvan 5787), Dan ben H'aya (1 Kislev 5787), Rivka Désirée bat Fortuna (30 MarHechvan 5787), Dan ben H'aya (1 Kislev 5787) et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : **אמן !**